

Gobelins : ancien régime ?

17-03-2019

« La Cour [des Comptes] déplore aussi le manque de contrôle des avantages en nature dont bénéficient les agents. En plus d'un traitement annuel moyen de 46.000 euros brut pour les chefs de travaux et de 35.000 euros pour les techniciens (les deux principaux métiers représentés), la plupart des agents bénéficient de dotations pour acheter des vêtements et chaussures de travail, voire de ville, pour des montants allant de 100 à 750 euros. Problème : depuis janvier 2018, l'utilisation d'une carte, qui étend significativement le nombre et la nature des commerces accessibles, ne garantit plus qu'il s'agisse de dépenses d'habillement et l'obligation faite de produire les factures n'a pas été suivie d'effets. La Cour pointe aussi le nombre significatif d'agents (31 au total) bénéficiant de logements à des loyers mensuels moyens inférieurs à 5 euros/m². »

Capital, 6 février 2019.

jjsalomon@oomark.com